



Politique de la ville : profil des nouveaux quartiers prioritaires

La part de la population vivant dans les 46 quartiers de la politique de la ville est relativement faible dans les Pays de la Loire, un peu plus élevée dans les agglomérations du Mans et d'Angers. Les habitants de ces quartiers ont des revenus proches de ceux des quartiers prioritaires de France métropolitaine, mais près de deux fois plus faibles que ceux de l'ensemble de la région. En matière d'emploi et de formation, la situation est dégradée, un peu plus même que dans les quartiers prioritaires des autres régions. Les ménages sont plus souvent composés de personnes seules et de familles monoparentales, populations plus souvent en situation de pauvreté. En moyenne plus petits, les ménages habitent des logements dont la surface par personne est un peu plus importante que dans les quartiers des autres régions.

Hélène Chesnel, Insee

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 recentre la géographie prioritaire sur les territoires présentant les difficultés les plus marquées pour y concentrer les moyens publics. Les décrets du 30 décembre 2014 listent les 1 294 quartiers nationaux, dont 46 situés dans les Pays de la Loire. La plupart des anciens quartiers prioritaires sont reconduits dans un format resserré. Certains sortent du dispositif et d'autres y font leur entrée, comme à Châteaubriant et à Sablé-sur-Sarthe. Connaître leurs spécificités est essentiel pour éclairer les politiques en leur faveur.

Seulement 4 % de la population régionale dans les quartiers prioritaires

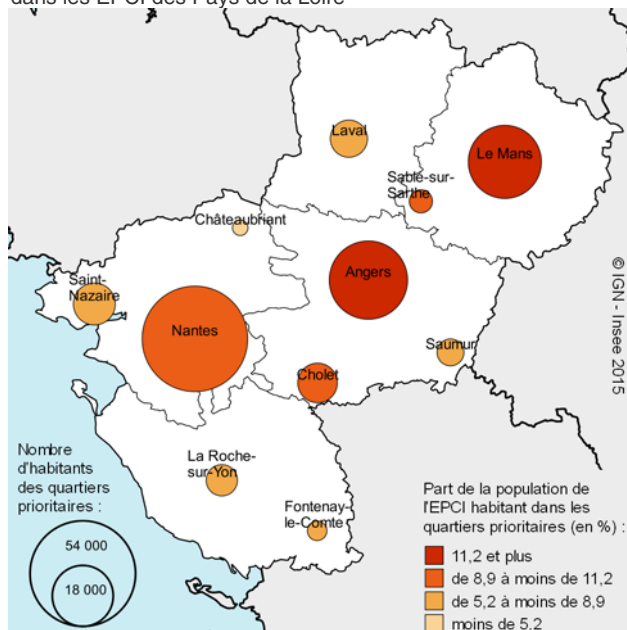
Dans les Pays de la Loire, 146 000 personnes habitent dans les quartiers prioritaires, soit 4 % de la population régionale. Cette part relativement faible place les Pays de la Loire au 18^e rang des régions françaises, loin derrière le Nord-Pas-de-Calais (14 %) et l'Île-de-France (13 %). Cette situation est notamment liée au niveau de pauvreté qui touche moins les Pays de la Loire. Parmi les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la part de population habitant dans un quartier prioritaire est plus élevée au Mans Métropole (13 %) et à Angers Loire Métropole (11 %) (figure 1). Elle est la plus faible à La Roche-sur-Yon Agglomération (5 %) et dans la communauté de communes du Castelbriantais (4 %).

Les trois quarts de la population des quartiers habitent dans les trois plus grandes agglomérations de la région, celles de Nantes, Angers et Le Mans. La taille des quartiers est assez variable : la moitié d'entre eux comptent entre 1 000 et 2 000 habitants et un quart plus de 5 000. Localisé à la fois sur

Nantes et Saint-Herblain, le quartier Bellevue est le plus grand des Pays de la Loire, abritant à lui seul un habitant sur dix des quartiers prioritaires de la région. Il est le 23^e quartier de France métropolitaine par sa population.

1 Plus forte part de population dans les quartiers prioritaires au Mans et à Angers

Répartition de la population des quartiers de la politique de la ville dans les EPCI des Pays de la Loire



Note : les villes indiquées sur la carte sont les villes-centres des EPCI.
Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2010 (estimations mixtes).

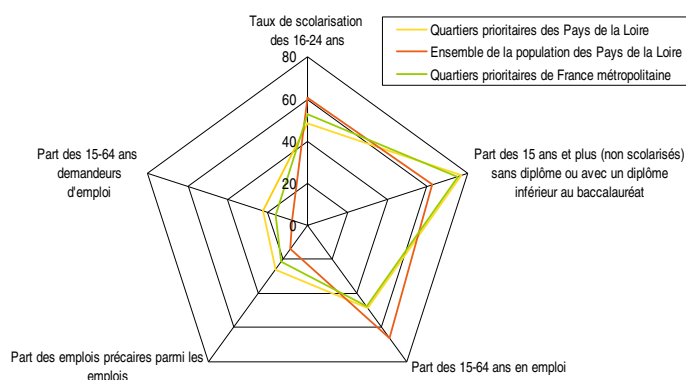
De fortes disparités de revenus dans les quartiers

Dans les quartiers prioritaires, le revenu annuel médian par unité de consommation (UC) (*définition*), de 9 400 euros, classe les Pays de la Loire en 5^e place parmi les régions françaises, proche de la médiane métropolitaine. Les disparités sont néanmoins très fortes au sein des quartiers : les 25 % les plus aisés perçoivent plus de 15 200 euros contre moins de 4 300 pour les 25 % les plus pauvres. L'écart est du même ordre pour l'ensemble de la population de la région. Cependant, l'impact est nettement moindre puisque le revenu médian de l'ensemble de la population régionale est deux fois plus élevé que dans les quartiers prioritaires.

Certains quartiers se caractérisent par une pauvreté plus marquée. Par exemple, le revenu médian par UC est proche de 7 000 euros au Sillon de Bretagne à Saint-Herblain, à Kellermann à Laval ou encore à La Ville aux Roses à Châteaubriant. À l'inverse, il est proche ou supérieur à 11 000 euros au Château à Rezé, à Liberté-Zola à La Roche-sur-Yon, à Plaisance à Orvault ou encore à Pavement-Charité-Mortier-Murat à Laval.

2 Des difficultés marquées en termes de chômage et de précarité de l'emploi

Caractéristiques de la population en matière d'activité et de formation (en %)



Sources : Insee, RP 2010 (estimations mixtes) ; Pôle emploi.

Plus de chômage, d'emplois précaires et d'échec scolaire

Comme au niveau national, les quartiers prioritaires des Pays de la Loire sont plus touchés que l'ensemble de la population par le chômage, la précarité et un déficit de formation (*figure 2*). Seulement la moitié des 15-64 ans occupent un emploi, contre les deux tiers dans l'ensemble de la région. Par ailleurs, 22 % sont demandeurs d'emploi de catégorie A, trois fois plus que pour la population régionale. Parmi ceux qui travaillent, un quart ont signé un contrat précaire (CDD, apprentissage, intérim, stages, etc.), soit près de deux fois plus que sur l'ensemble de la région.

Le chômage et la précarité de l'emploi sont plus fréquents dans les quartiers prioritaires de la région qu'en moyenne dans les quartiers métropolitains. Cependant, la population des 15-64 ans y est aussi un peu plus souvent en emploi qu'en moyenne nationale, la part des inactifs étant donc plus faible.

Enfin, les difficultés scolaires semblent plus importantes dans les quartiers de la région : le taux de scolarisation des jeunes de 16 à 24 ans est plus faible et la part de la population de 15 ans ou plus sans diplôme ou ayant un diplôme inférieur au baccalauréat est un peu plus importante que dans les quartiers des autres régions.

Des ménages plus petits, des surfaces par personne plus grandes

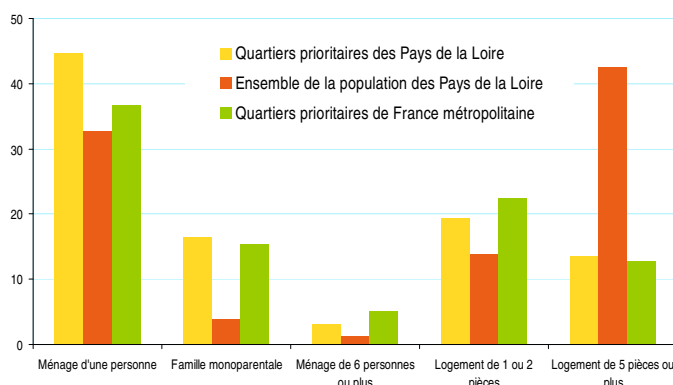
Dans les quartiers prioritaires, 45 % des ménages sont constitués d'une personne seule et 17 % sont des familles monoparentales, alors que seulement 33 % et 4 % de la population régionale sont dans ces cas (*figure 3*). Ces configurations familiales, révélatrices d'une situation sociale fragile, sont plus fréquentes dans les quartiers prioritaires des Pays de la Loire que dans ceux de France métropolitaine. Ceci est d'autant plus spécifique que les familles monoparentales et les personnes seules sont relativement moins nombreuses dans la population régionale qu'au niveau national. Si les ménages sont en moyenne plus petits dans la région, les logements possèdent moins fréquemment une ou deux pièces. De ce fait, les habitants des quartiers prioritaires disposent d'une surface par personne plus importante dans les Pays de la Loire qu'en moyenne nationale.

Autres caractéristiques plus fréquentes dans les quartiers qu'en moyenne régionale : 38 % de la population est âgée de moins de 26 ans, 14 % est de nationalité étrangère et 3 % des ménages comptent six personnes ou plus. Ces proportions restent cependant inférieures à celles de l'ensemble des quartiers prioritaires métropolitains (40 %, 19 % et 5 %).

Dans les quartiers, deux logements sur cinq sont dans des immeubles comportant plus de 20 habitations, soit quatre fois plus que dans le parc de logement régional et autant qu'en moyenne dans les quartiers prioritaires métropolitains. Le renouvellement est enfin un peu plus marqué dans la région : la moitié des ménages des quartiers prioritaires habitent dans leur logement depuis moins de 5 ans. ■

3 Davantage de familles monoparentales et de personnes seules dans les quartiers prioritaires de la région

Part des ménages ou des logements (en %)



Source : Insee, RP 2010 (estimations mixtes).

Définition

Le **revenu** pris en compte est le revenu fiscal déclaré par les contribuables sur la déclaration des revenus de 2011, avant tout abattement. Il est rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage. Le **revenu médian** est le revenu qui divise la population en deux parties : la moitié de la population a un revenu inférieur au revenu médian, et l'autre moitié un revenu supérieur.

Les **effectifs** mentionnés sont des premières estimations. Les populations définitives seront diffusées en 2016.

Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Pascal Seguin

Rédactrice en chef :
Myriam Boursier

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9808
© INSEE Pays de la Loire
Octobre 2015

Pour en savoir plus :

- La nouvelle géographie prioritaire : www.gouvernement.fr/action/la-nouvelle-geographie-prioritaire
- Système d'information géographique de la politique de la ville : sig.ville.gouv.fr
- Données sur les quartiers de la politique de la Ville : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicg/accueil.asp>
- Darriau V, Henry M. et Oswalt N., *Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers prioritaires*, in France, portrait social, Insee Références, Édition 2014, novembre 2014.